

Société | Coup d'envoi du Trophée des associations !



Depuis 2010, les Trophées des Associations récompensent et valorisent les petites et moyennes associations qui mènent au quotidien des actions remarquables en faveur des jeunes. Cette année ce sont jusqu'à 48 associations qui pourront être récompensées pour une dotation totale de 390 000 euros. En effet, pour cette 8ème édition, en plus des 30 prix nationaux s'ajoutent 18 prix régionaux pour agir au plus près des territoires. Cette vaste opération de la Fondation EDF menée en partenariat avec le ministère de l'éducation nationale, chargé de la vie associative, le réseau national des maisons des associations, le mouvement associatif, Pro Bono Lab et Commeon, démarre ce lundi 1er octobre: à vos candidatures !

Le Trophée des Associations vise spécifiquement les associations (petites et moyennes) qui s'adressent aux jeunes de moins de 30 ans agissant sur le territoire ou au niveau international. Cette année, le concours vise trois domaines d'intervention spécifiques, comme autant de catégories proposées aux associations souhaitant candidater. D'abord, la catégorie « inclusion sociale », à savoir les actions visant à lutter contre l'exclusion et la précarité, favoriser l'insertion sociale ou culturelle des jeunes et promouvoir le lien social. Ensuite celles relatives à la « solidarité internationale » visant à favoriser l'accès à l'eau, à la santé, à l'éducation, à l'insertion professionnelle et/ou contribuant au développement économique et social. Et enfin, troisième domaine d'intervention possible : « le numérique solidaire », c'est à dire l'utilisation des outils digitaux pour venir en aide aux publics empêchés.

Dépot des dossiers jusqu'au 31 octobre 2018

Pour déposer leur projet dans une de ces 3 catégories le rendez-vous est donné jusqu'au 31 octobre, sur le site <http://trophees.edf.com/fr/>, où il est également possible de retrouver tous les détails du règlement du concours. Pour la désignation des lauréats, un jury composé de membres de la Fondation ainsi que d'experts et personnalités extérieures, désigneront 10 actions lauréates par catégorie : le 1er prix bénéficiera de 20 000 €, les 7 suivants de 10 000 € et enfin 2 prix de 5 000 €. En outre, chaque délégation EDF régionale désignera le lauréat régional de son choix permettant ainsi de récompenser 18 associations supplémentaires de 5000 € chacune. L'annonce des résultats se fera le 10 janvier prochain.

Enfin, « cerise sur le gâteau » pour une des 48 associations récompensées, le public pourra voter en début d'année prochaine (du 11 janvier au 11 février 2019) pour désigner son projet préféré. L'association élue pourra ainsi bénéficier d'un accompagnement personnalisé par la Fondation EDF afin de gagner en notoriété (présence sur un salon dédié, mise à disposition d'un mécénat de compétence, etc).

La rédaction

Crédit Photo : Fondation EDF
Publié sur aqui.fr le 01/10/2018

[Url de cet article](#)